

*Proposition présentée par les députés :
MM. Thierry Cerutti, Florian Gander, Henry
Rappaz, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet*

Date de dépôt : 10 septembre 2013

Proposition de motion

Un moratoire pour les « dépanneurs » dans le quartier des Pâquis !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, en dépit de la loi (LVEBA), force est de constater que les « dépanneurs » (env. 40 pour le centre des Pâquis), souvent aidés par des « guetteurs », s'adonnent en toute impunité à la vente d'alcool en dehors des heures autorisées (21h00-07h00) ;
- la difficulté sur le terrain pour la gendarmerie et la police municipale de dénoncer les contrevenants (port de l'uniforme = visibilité) ;
- l'immobilisme du SCOM à systématiquement vouloir renoncer à déployer des inspecteurs (lesquels travaillent en civil = discrétion) aux fins de contrôles de nuit et au petit matin de ces « dépanneurs » ;
- que la vente de boissons alcoolisées prétérite la tranquillité publique ;
- que les nuisances liées aux surnombres d'établissements dits « dépanneurs » créent un sentiment d'insécurité et d'insalubrité ;
- que les artisans dits de proximité ne trouvent plus de locaux disponibles au cœur du quartier des Pâquis ;
- que le non-respect de l'environnement urbain causé par les « clients » de ces « dépanneurs » prétérite fortement la qualité de vie des résidents et riverains,

invite le Conseil d'Etat

- à limiter le nombre d'établissements soumis à la LVEBA (dépanneurs) au prorata des habitants pour une durée déterminée ;
- à sensibiliser les propriétaires d'immeubles et régies garant de la cohésion sociale du quartier en favorisant le commerce de proximité (artisans, boulangers, coiffeurs, teinturiers, etc.) ;
- à limiter les heures d'ouverture à 08h00-20h00 pour les commerces souhaitant vendre de l'alcool ;
- à donner les moyens ad hoc (tenues adaptées) aux différents corps de gendarmerie et police afin de pouvoir effectuer leurs missions ;
- à augmenter les inspecteurs du SCOM ;
- à lancer un moratoire sur les « dépanneurs ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Si la suppression de la clause du besoin en faveur et au nom de la liberté du commerce avait été saluée à l'époque de sa mise en application en 1996, il ressort aujourd'hui que cette mesure est fortement décriée dans le quartier des Pâquis.

Ce qui prévalait hier s'avère différent à ce jour, notamment et surtout dans les quartiers dits populaires et à forte densité d'habitants.

En effet, il ressort que la situation actuelle a énormément changé et que la vie sociale dans les quartiers a évolué avec comme pierre d'achoppement le vivre-ensemble et l'appropriation des rues par les habitants.

La fin de cette clause du besoin a ouvert la porte à des débordements fort regrettables, freinant l'évolution du concept « mieux vivre ensemble », et a passablement péjoré la qualité de vie des habitants, commerçants et touristes qui vivent et fréquentent le quartier des Pâquis.

Ne devrions-nous pas repenser l'application de la clause du besoin de manière ponctuelle et selon les besoins des citoyens ?

Ne devrions-nous pas géographiquement repenser l'application des commerces dits « dépanneurs » voire revisiter la notion de « clause du besoin » en délimitant un périmètre et un nombre de ces établissements basé sur un moratoire fixant des limites ainsi que le besoin d'expansion des « dépanneurs » commerçants au bénéfice d'une autorisation pour la vente à l'emporter des boissons alcooliques LVEBA, tout en respectant la liberté de commerce ?

S'il est vrai que la notion de liberté du commerce est saine pour une économie ouverte et de responsabilité économique individuelle, il n'en va pas de même pour la qualité de vie sociale des habitants.

Aujourd'hui, dans le quartier des Pâquis, populaire au demeurant, les sources de nuisances sont nombreuses et notamment liées aux clients desdits « dépanneurs ».

On peut librement énumérer et identifier ces nuisances comme :

Déchets importants encombrant les rues, créant saletés de tous genres, odeurs nauséabondes d'urine et de poubelles renversées, bris de verre sur le chemin de l'école.

De par leur présence en nombre dans le quartier des Pâquis et du fait que certains sont ouverts 24h/24, les « dépanneurs » perturbent la tranquillité publique, par les cris et les nombreuses bagarres et attroupements de clients alcoolisés, créant une insécurité et un mal-être pour les habitants.

Est-ce que, au nom de la liberté du commerce, les résidents et riverains doivent subir depuis la suppression de la clause du besoin ces nuisances ?

Pour le groupe MCG, la réponse est clairement NON ; et vous ?

Le quartier des Pâquis se meurt, les commerces de proximité et les artisans quittent l'un après l'autre les lieux, ne pouvant plus supporter l'insupportable.

Ces commerces de proximités quasiment disparus sont les garants de vie sociale et d'intégration entre individus, les voir s'en aller prétérite fortement la cohésion sociale et la vie de proximité des Pâquisards.

Pour le MCG, il faut rapidement redonner les Pâquis à ses habitants, à ses commerçants et redonner envie aux touristes de visiter le quartier le plus populaire de notre république.

Nous nous devons d'agir ! Un moratoire s'impose !

Annexe : ADEP lespaquis.ch septembre 2013

adep | lespaquis.ch
septembre 2013

Dépanneurs: ça suffit !

Cela fait plusieurs années que nous dénonçons les nuisances provoquées par les dépanneurs. Dans notre bulletin de mai 2012 nous écrivions «Il est urgent que nos autorités resserrent la vis et règlent cette situation qui ne peut plus durer. Elle nuit à la santé, la sécurité et la tranquillité des habitants». Seize mois sont passés et la situation ne s'arrange pas. Pire, le nombre de dépanneurs ne cesse d'augmenter. Une véritable épidémie.

Les dépanneurs sont la cause numéro un des nuisances dans notre quartier. Certes, ils ne sont pas les seuls, mais y contribuent grandement en vendant de l'alcool «trop bon-marché» toute la nuit au mépris des lois.

Ils attirent noctambules, dealers et autres fêtards qui, fortement alcoolisés, se bagarrent, hurlent dans la rue. Et ce, jusqu'au petit matin.

Au lever du jour, le spectacle est affligeant. Les débris jonchent les rues ; vitrines, voitures stationnées et façades d'immeuble sont souillées d'urine. En été l'odeur devient insupportable. C'est intolérable.

Comment nos autorités peuvent-elles laisser la situation se dégrader ainsi ? Beaucoup de promesses ont été faites, mais rien ne bouge. Autre question qu'on peut légitimement se

poser : comment font tous ces dépanneurs pour vivre au vu de leur nombre au mètre carré ?

Certes, le quartier des Pâquis a toujours été festif et animé et il doit le rester. Mais depuis la venue des dépanneurs, c'est carrément devenu invivable.

Pour remédier à cette situation, il faudrait commencer par interdire la vente d'alcool aux dépanneurs ou adapter les horaires d'ouverture à ceux des cafés restaurants.

Dans tous les cas, il faut faire quelque chose... Et vite !

Ci-dessous: un extrait de réactions d'habitants et commerçants du quartier.

«Depuis qu'il y a des épiceries ouvertes une partie de la nuit, la propreté et la sécurité dans le quartier sont un gros problème.»

«Impossible à dormir la nuit. Urine sur les murs de l'immeuble. Souvent des bagarres. Dès que la police est appelée elle ne vient pas tout de suite.»

«Cris, injures, bagarres, saleté, on ne vit plus, on ne dors plus, même avec les fenêtres fermées. Ras-le-bol.»

«On ne comprend pas pourquoi les épiceries sont ouverte presque 24/24h et vendent de d'alcool toute la nuit. Boutelles de Vodka, canettes vides, jonchent la rue tous les matins. Les autorités ne réagissent pas. Insalubrité, excréments, urine ...»

email: romain.kutt@edu.ge.ch

Devenez membre

L'adep | lespaquis.ch a pour but la défense et la promotion des commerces et entreprises du quartier des Pâquis. L'union fait la force.

Renseignements:

Tél. 079 508 29 49

www.lespaquis.ch

No 7 - septembre 2013

Editeur:

[adep | lespaquis.ch](http://adep|lespaquis.ch)

Association de Défense Economique des Pâquis

c/o Hot Point,

22 rue des Pâquis, 1201 Genève

Email: info@lespaquis.ch